



Amenagement terrasse, droits des voisins

Par **hibou**, le **04/10/2010** à **17:24**

Bonjour,

je suis locataire au dernier étage d'un immeuble en centre ville et ma salle de bain est positionné sous les combles. Ma baignoire a été placée directement sous un vélux. Mon bailleur est une agence HLM.

l'immeuble a coté du miens, qui n'est pas géré par mon agence, est en travaux de rénovation du toit depuis environ 2mois.

Ce we j'ai constaté avec surprise, en prenant ma douche, qu'une barrière de terrasse a été posée juste au dessus de mon vélux et donc de ma baignoire!

l'immeuble en rénovation est en effet légèrement plus haut que le notre, et cette terrasse offrira donc une magnifique vue sur...moi en train de me doucher...

Mes questions sont donc les suivantes:

- y a-t-il une loi qui me protégerait et empêcherait le propriétaire de construire cette terrasse?
- si je contacte mon agence, ont-ils une chance de se faire entendre?
- quelles sont les démarches et solutions?

En vous remerciant pour vos réponses.